

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DU SOL : DECLARATION DE CONFORMITE

Contact Bruxelles Environnement

Sous division Sols

Pers. de contact : Olivier SCHMIT

Tél: 02/563.43.79

E-mail: oschmit@environnement.brussels N/réf.: SOL/oschmit/2006/1193/01

(à rappeler dans toute correspondance ultérieure)

<u>Concerne</u>: Terrain sis Boulevard du Triomphe 155 à 1050 Ixelles

Parcelle cadastrale : 21445_C_0281_V_003_00

Reconnaissance de l'état du sol (réf. PMOAG16474, datée du 20/10/2016)

Bruxelles Environnement a le plaisir de vous informer qu'il déclare la reconnaissance de l'état du sol **conforme** aux dispositions de l'*Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués (M.B. 10 mars 2009).*

1. Parcelle 21445 C 0281 V 003 00

Classe de sensibilité : Habitat

Constats et obligations

| Constats de l'expert | Obligations |
|----------------------|----------------------|
| Pas de pollution | Obligations remplies |

Actualisation des données de l'inventaire de l'état du sol

| <u>Catégorie</u> | Justifications |
|------------------|----------------------|
| 1 | Parcelle non polluée |

Jean Pierre JANSSENS

Directeur de la Division Inspectorat et sols pollués

Barbara DEWULF

Directrice générale adjointe ad interim

Frédéric FONTAINE

Directeur général

